

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 206

28 janvier 2013

SOMMAIRE

Abax Consulting	9865	Aviva Investors European Renewable Energy Fund SICAV-SIF	9880
Abax Professional Services	9865	Dame Blanche S.à r.l.	9852
Abax Trust	9880	DS Sports	9852
ABC Container G.m.b.H.	9880	Fiduciaire de Trèves	9853
Abellio Luxco 1 S.à r.l.	9865	Fiduciaire de Trèves	9853
Acedos International S.A.	9881	GP Finance Holdings S.à r.l.	9842
Acera S.A.	9881	H.04 Stegen "Novus"	9888
ACH Conseil	9882	Hadhan Finance S.à r.l.	9854
Adagio S.A.	9866	Herta S.A.	9850
Adagio S.A.	9878	Innovation Food Services S.A.	9888
A.D.E. - Aide au Développement aux Entreprises S.A.	9864	IRERE Lake (Luxembourg)	9866
AD Finances Luxembourg S.A.	9881	Jullux G.m.b.H.	9842
Ad Holph S.A.	9881	LDW Distribution SA	9850
Aedge Europe S.A.	9882	Luxalloys Invest	9882
Aekis International S.A.	9882	Lux-Security SA	9842
agracontrol s.à r.l.	9851	Mitco Real Estate B S.à r.l.	9854
agraferm technologies luxembourg s.à r.l.	9864	Parfipar S.A.	9887
Ährelux S.à r.l.	9852	Pay Consulting S.à r.l.	9851
Ak Bars Luxembourg S.A.	9878	Phenix Investment Company S.A.	9851
A Laangert S.à r.l.	9864	Preafin II S.à r.l.	9854
all-IMMO S.A.	9864	PRH Management	9886
Alpha Real Estate Investments	9878	Proton Diffusion Sàrl	9863
Amentum Lux S.à r.l.	9879	SB Distribution S.à r.l.	9863
Amonix International Holdings S.à r.l.	9879	S.B.L. S.à r.l.	9851
A.P.F. Promotion S.à r.l.	9865	SL Münster SP S.à r.l.	9886
Aquiline Europe Holdings S.à r.l.	9879	SL Option S.à r.l.	9887
A-Trade S.A.	9865	T.M.I. Import Export S.à r.l.	9863
August Management S.A.	9879	Travaux Constructions et Services S.A. ..	9852
Avaloq Luxembourg S. à r.l.	9880	Unzeit S.A.H.	9864

Jullux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9291 Diekirch, rue du Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 108.126.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 octobre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- JULLUX GmbH, avec siège social à L-9291 Diekirch, rue du Walebroch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B108126.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2012169274/15.

(120222119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Lux-Security SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 103.216.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 octobre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- LUX-SECURITY SA, avec siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B103216.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2012169275/15.

(120222116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

GP Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.462.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the first of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GP Financial Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, a share capital of one million one hundred seventy-five thousand two hundred United States Dollars (USD 1.175.200,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132475,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of GP Finance Holdings S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00), represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred to third parties in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a Covered Person), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where

the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the twenty thousand (20.000) shares for an aggregate amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00), together with a share premium in the amount of eight billion three hundred seventy-six million four hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-eight United States Dollars (USD 8.376.437.768,00) have been subscribed and fully paid up in nominal value by GP Financial Management S.à r.l., prenamed, by contribution in kind consisting in the contribution of receivables in the aggregate amount of eight billion three hundred seventy-six million four hundred fifty-seven thousand seven hundred sixty-eight United States Dollars (USD 8.376.457.768,00) held by GP Financial Management S.à r.l., prenamed, which receivables are incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated December 1, 2012 of GP Financial Management S.à r.l., prenamed, "certified true and correct" by its management;
- a contribution declaration of GP Financial Management S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed receivables.

Effective implementation of the contribution

GP Financial Management S.à r.l., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed receivables and possesses the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable;

- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the receivables, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Mr. Tobin Edward Finley, born on May 1st, 1969 in Florida, United States of America, with professional address at Avenue Louise 149/24, 1050 Brussels, Belgium,

- Mr. Anthony Paul, company manager, born on March 21, 1963 in Waterloo, Belgium, with professional address at Metallstrasse 9b, 6300 Zug, Switzerland.

Category B managers:

- Mr. Paul Lamberts, Company Manager, born on September 18, 1965 in Tilburg, Netherlands, with professional address at 169, Rue des Romains, L-8041 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg,

- Mr. Fatah Boudjelida, Company Manager, born on October 13, 1974 in Strasbourg, France, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GP Financial Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social d'un million cent soixante-quinze mille deux cents Dollars Américains (USD 1.175.200,00) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132475,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination GP Finance Holdings S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou

autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les associés et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une Personne Couverte), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédent peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tous les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut

choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant pas dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les vingt mille (20.000) parts sociales, à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00), ensemble avec une prime d'émission de huit milliards trois cent soixante-seize millions quatre cent trente-sept mille sept cent soixante-huit Dollars Américains (USD 8.376.437.768,00), ont été souscrites et intégralement libérées à valeur nominale par GP Financial Management S.à r.l., prénommée, par apport en nature consistant en l'apport de créances d'un montant total de huit milliards trois cent soixante-seize millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent soixante-huit Dollars Américains (USD 8.376.457.768,00), détenues par GP Financial Management S.à r.l., prénommée, lesquelles créances sont certaines, liquides et exigibles.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au [*] 2012 de GP Financial Management S.à r.l., prénommée, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de GP Financial Management S.à r.l., prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restrictions des créances apportées.

Réalisation effective de l'apport

GP Financial Management S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restrictions des créances apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des créances, aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. Tobin Edward Finley, né le 1^{er} mai 1969, en Floride, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle Avenue Louise 149/24, 1050 Bruxelles, Belgique,

- M. Anthony Paul, gérant de société, né le 21 mars, 1963 à Waterloo, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Metallstrasse 9b, 6300 Zug, Suisse.

Gérants de catégorie B:

- M. Paul Lamberts, gérant de société, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 169, Rue des Romains, L-8041 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

- M. Fatah Boudjelida, gérant de société, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012164052/435.

(120216553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Herta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 146.798.

Par la présente je porte à votre connaissance ma démission du poste d'Administrateur au sein de la société HERTA S.A. avec siège social au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, n° RC B146798 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Donald VENKATAPEN.

Référence de publication: 2012169299/10.

(120223528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

LDW Distribution SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 50.750.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012169304/11.

(120223346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Phenix Investment Company S.A., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 155.118.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, telle que modifiée, l'étude Chevalier & Sciales (le "Domiciliataire") dénonce, avec effet immédiat, le contrat de domiciliation conclu le 17 août 2010 entre le Domiciliataire et la société Phenix Investment Company S.A. (la "Société"). B 155118

Par conséquent, le Domiciliataire dénonce avec effet immédiat le siège de la Société sis 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Chevalier & Sciales

Signature

Référence de publication: 2012169277/15.

(120222805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pay Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.685.

Rectificatif N° L120132951 du 30/07/2012

Le 27 juillet 2012, Sergio Paulo Rodrigues de Oliveira, né à Santa Marinha (Portugal), le 31 mai 1971, demeurant à L-5751 Frisange, 30b, rue Robert Schuman, actionnaire de 45 parts sociales de la société PAY CONSULTING S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155685, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, cède 45 parts sociales détenues dans la société à Monsieur Michaux Cyril, née à Thionville, le 11 août 1973. Résidant à 120, rue des Nations à Yutz/France.

Signature.

Référence de publication: 2012169278/14.

(120222925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

agracontrol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169316/10.

(120223716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

S.B.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.610.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 octobre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- S.B.L. s.à r.l., avec siège social à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B99610.

Pour extrait conforme

Maître Gilbert REUTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2012169279/15.

(120222114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Ährelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 24.538.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012169315/9.

(120224402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Travaux Constructions et Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.
R.C.S. Luxembourg B 106.981.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 octobre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- TRAVAUX CONSTRUCTIONS ET SERVICES SA, avec siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B106981.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2012169283/15.

(120222118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Dame Blanche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 156.859.

Société à responsabilité limitée constituée en date du 06 DECEMBRE 2012 par-devant Maître Robert SCHIUMAN, notaire de résidence à Differdange.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 décembre 2012

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège sociale le 07 décembre 2012

Résolutions:

1) Est désigné nouveau gérant technique avec effet immédiat pour le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques Monsieur Monsieur WEBER Didier née le 26/05/1966 à Baulay Mouselle demeurant 26 rue de la Forêt F-57220 Ottonville
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 07 décembre 2012.

LOTITO VITANTONIO / TABAYEVA MARIYA.

Référence de publication: 2012169291/17.

(120223640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

D.S.S., DS Sports, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 23, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg F 7.552.

Art. 1^{er}. Dénomination et Siège. L'association est dénommée «DS Sports», en abréviation D.S.S Son siège social est établi dans la Commune d'Eschweiler (L-9651). La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet:

Organisation de fêtes, bals et manifestations sportives, non-sportives et culturelles, marketing d'entreprises et mise à disposition de matériel publicitaire.

L'association peut effectuer toutes opérations qui entrent dans son objet social ou qui s'y rapportent directement ou indirectement.

L'association se réserve le droit d'administrer et de gérer, y compris d'acquérir, de louer et de vendre tous biens meubles et immeubles nécessaires à ses fins.

Elle pourra également organiser des activités culturelles à destination et/ou au profit de son public cible.

Pour DS Sports a.s.b.l.

Schenk Michael

Le vice-président

Référence de publication: 2012169294/20.

(120223422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Fiduciaire de Trèves, Société Civile.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg E 1.951.

—
- Suite à la cession des parts en date du 5 octobre 2012 et par décision unanime des associés l'article 6 des statuts de la société civile FIDUCIAIRE DE TREVES, constituée par acte sous seing privé le 20 mars 1984, publié au Mémorial C No 103 du 17 avril 1984, est modifié comme suit:

6. Le capital social est fixé à 2.500 EURO (trois mille), divisé en 100 parts (cent) de 25 EURO (vingt-cinq) chacune, attribuées comme suit:

- Monsieur Kai Biesdorf, quatre-vingt-dix-neuf parts	99
- Monsieur Christoph Nellinger, une part	1
	<u>100</u>

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DE TREVES

Signature

Référence de publication: 2012169296/19.

(120223587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Fiduciaire de Trèves, Société Civile.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg E 1.951.

—
A l'issue de la réunion des associés tenue en date du 5 octobre 2012,

il a été convenu ce qui suit:

Associé:

La démission de M. Gerhard Neilinger, associé, est acceptée avec effet au 5 octobre 2012

Est élu nouvel associé:

M. Kai Biesdorf

70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

Membres de l'organe de gestion:

La démission de M. Gerhard Neilinger, gérant,

est acceptée avec effet au 5 octobre 2012

Est élu nouvel gérant:

M. Kai Biesdorf

70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

Pouvoir général:

La société est valablement engagée par la seule signature de M. Kai Biesdorf

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pour extraits conformes et sincères

FIDUCIAIRE DE TREVES

Signature

Référence de publication: 2012169297/27.

(120223587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Mitco Real Estate B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.897.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 13 décembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- MITCO REAL ESTATE B S.à r.l., avec siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, dénoncé en date du 31 août 2009;

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Marie GILMER, avocate, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 janvier 2013 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Marie GILMER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012169305/19.

(120223517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Preafin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.336.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 13 décembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- PRAEFIN II S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, dénoncé en date du 7 novembre 2008;

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Marie GILMER, avocate, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 janvier 2013 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Marie GILMER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012169308/19.

(120223518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Hadhan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 173.452.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third day of the month of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hadhan Holding S.A., SPF, a société anonyme - société de gestion de patrimoine familial incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 23.814,

represented by Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 November 2012, which shall be registered with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Hadhan Finance S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Hadhan Finance S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (conseil de gérance) appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 8. Board of Managers - Proceeding. The board of managers may elect a chairman (the "Chairman").

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the Chairman of the board of managers or any vice chairman or any two board members. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) business days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period is reduced to twenty four (24) hours and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The prior notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication or if all managers are present or represented at the relevant meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company in office, provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

The minutes of any meeting of the board of managers of the Company shall be signed by any two (2) managers, provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such minutes shall be signed by at least one (1) class A manager or two (2) class B managers, or as resolved at the relevant board meeting or a subsequent board meeting. Board resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Art. 9. Management Powers, Binding signature. The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or, as the case may be, the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signatures of any two (2) managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of one (1) class A manager or the joint signatures of any two (2) class B managers (including by way of representation). In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers, by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one (1) class A manager and one (1) class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 10. Liability of Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability"

and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Friday of June at 11.00 a.m. CET each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 14. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or, as the case may be, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year

increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Art. 16. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as, one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt within the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the twenty thousand (20,000) shares for a subscription price of twenty thousand US Dollar (USD 20,000).

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US Dollar (USD 20,000) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company, each such signature power as set forth in the articles of association:

Class A Manager:

- Abdulaziz A. Al-Sulaiman, director, residing at Medina Road - Al Sulaiman Building, Jeddah, Saudi Arabia, date of birth: 7 February 1934, place of birth: Mecque, Saudi Arabia;

Class B Managers:

- Lama Abdulaziz Al-Sulaiman, director, residing at Medina Road - Al Sulaiman Building, Jeddah, Saudi Arabia, date of birth: 16 October 1966, place of birth: Beirut, Lebanon.

- Saud Abdulaziz Al-Sulaiman, director, residing at Medina Road - Al Sulaiman Building, Jeddah, Saudi Arabia, date of birth: 8 December 1961, place of birth: Beirut, Lebanon.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing person signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le troisième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hadhan Holding S.A., SPF, une société anonyme - société de gestion de patrimoine familial constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 23.814,

représentée par Me Sascha Nolte, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 28 novembre 2012, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné d'établir les statuts d'une société à responsabilité limitée Hadhan Finance S.à r.l., laquelle est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Hadhan Finance S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'acquérir, de détenir, de gérer et de disposer de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, d'acquérir par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que de transférer par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de certificats de dépôt et tout autre type de valeurs mobilières ou d'instruments financiers, et de détenir, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise, et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tout type d'actifs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou tout autre type de titres de créance ou de titres de participation.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout type de titres de participation ou de créance, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et octroyer des sûretés à toute partie pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et ce, généralement à son propre profit ou au profit de ces entités.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de toute manière possible à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance, et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut de manière générale avoir recours à toute technique et tout instrument en rapport avec l'un de ses investissements pour assurer une gestion efficace, y compris sans limitation toute technique et tout instrument destinés à protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêts ou autres.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération de nature commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines pour faciliter l'accomplissement de son objet, et peut investir directement ou indirectement dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre type de bien mobilier ou immobilier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire des associés délibérant conformément aux modalités prévues en matière de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité en vertu d'une décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (20.000 USD) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution des associés adoptée conformément aux modalités prévues en matière de modification des présents statuts. La Société peut, dans la mesure où la loi le permet et conformément aux conditions de cette dernière, procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Dans le cas où il y a plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance nommé comme organe collégial par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Art. 8. Procédures du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut élire un président (le «Président»).

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également se tenir sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président du conseil de gérance ou tout vice-président ou deux autres membres. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas délais de convocation est réduit à vingt-quatre (24) heures et la nature ainsi que les motifs de cette urgence devront être mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation moyennant l'accord de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication ou si la totalité des gérants est présente ou représentée à la réunion concernée. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société en fonction, étant toutefois entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), cette majorité devra être composée d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation)

Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance de la Société devra être signé par deux (2) gérants, étant toutefois entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), ce procès-verbal devra être signé par au moins un (1) gérant de classe A ou deux (2) gérants de classe B, ou tel que décidé à la réunion concernée du conseil de gérance ou à une réunion ultérieure du conseil de gérance. Les résolutions du conseil, y compris les résolutions circulaires, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de ces dernières peut être émis sous la signature individuelle d'un gérant.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie, email ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution.

Art. 9. Pouvoirs de gestion, pouvoirs de signature. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tout acte de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer, autoriser et approuver tout acte et toute opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et s'il y a un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants, étant toutefois entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la seule signature d'un gérant de classe A ou la signature conjointe de deux (2) gérants de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance, par un gérant, ou s'il existe différentes classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 10. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est(sont) responsables de l'exécution de ses(leurs) obligations.

Sous réserve des exceptions et limites énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes les dépenses raisonnablement engagées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en raison de son mandat

actuel ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou futures et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste ne soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou un fondé de pouvoir:

- (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité envers de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des obligations découlant de ses fonctions;
- (ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) en cas de règlement, à moins que ce règlement n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'indemnisation prévu par les présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit d'indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du fondé de pouvoir de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'a pas droit à une indemnisation au titre du présent article.

Art. 11. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Assemblées des associés. Les décisions prises par les associés sont adoptées selon les modalités et à la (aux) majorité(s) prévues par la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou aux assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) doit représenter l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis envoyé par lettre recommandée aux associés à l'adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions devra être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à compter de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des obligations de majorité, à la date y précisée). Des résolutions circulaires unanimes peuvent être adoptées à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, nonobstant la portion du capital représentée. (ii) Toutefois, les décisions portant sur la modification des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Au cas où et aussi longtemps que la Société est composée de plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin à 11h00 CET chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 13. Exercice comptable. L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice comptable qui commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés. Cette dernière peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables, mais déduction faite des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Art. 16. Dissolution. Dans le cas de dissolution de la Société, la liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit l'intégralité des parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société existera en tant que société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

La partie comparante ayant donc établi les statuts de la Société, elle a souscrit au, et a entièrement libéré les vingt mille (20.000) parts sociales pour un prix de souscription de vingt mille dollars américains (20.000 USD).

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées en espèces, de sorte que le montant de vingt mille dollars américains (20.000 USD) soit à la disposition de la Société. La preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses, Estimation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

À la suite de quoi, les associés ont adopté les résolutions suivantes:

I. Le siège social de la Société est fixé au:

II, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacune disposant d'un pouvoir de signature tel qu'indiqué dans les statuts:

Gérant de Classe A:

- Abdulaziz A. Al-Sulaiman, administrateur de société, demeurant au Medina Road - Al Sulaiman Building, Jeddah, Arabie Saoudite, né le 7 février 1934 à Mecque, Arabie Saoudite;

Gérants de Classe B:

- Lama Abdulaziz Al-Sulaiman, administrateur de société, demeurant au Medina Road - Al Sulaiman Building, Jeddah, Arabie Saoudite, née le 16 octobre 1966 à Beyrouth, Liban;

- Saud Abdulaziz Al-Sulaiman, administrateur de société, demeurant au Medina Road - Al Sulaiman Building, Jeddah, Arabie Saoudite, né le 8 décembre 1961 à Beyrouth, Liban.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57824 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164056/462.

(120216272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Proton Diffusion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 52.143.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 20 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société:

- PROTON DIFFUSION sàrl, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66 boulevard Napoléon 1^{er}.

Pour extrait conforme
Maître Marie-Christine GAUTIER
Le liquidateur
22, rue Marie-Adelaïde
L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2012169309/16.

(120223586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

SB Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 108.055.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 13 décembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- SB DISTRIBUTION S.à r.l., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, dénoncé en date du 4 juillet 2007;

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Marie GILMER, avocate, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 janvier 2013 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme
Maître Marie GILMER
Le Liquidateur

Référence de publication: 2012169311/19.

(120223524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

T.M.I. Import Export S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.260.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 20 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- T.M.I. IMPORT EXPORT sàrl, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15 boulevard Royal.

Pour extrait conforme
Maître Marie-Christine GAUTIER
Le liquidateur
22, rue Marie-Adelaïde
L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2012169312/16.

(120223585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Unzeit S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 75.492.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 20 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- UNZEIT S.A.H., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 1 rue de la Chapelle.

Pour extrait conforme
Maître Marie-Christine GAUTIER
Le liquidateur
22, rue Marie-Adelaïde
L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2012169313/16.

(120223584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

agraferm technologies luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 114.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169317/10.

(120223717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

all-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6180 Gonderange, 62, rue de Wormeldange.
R.C.S. Luxembourg B 96.043.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169318/9.

(120224446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

A Laangert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169319/10.

(120224347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

A.D.E. - Aide au Développement aux Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 50.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169320/9.

(120224170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

A.P.F. Promotion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 135.440.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169321/10.

(120224318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

A-Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7237 Helmsange, 29, rue Jean Mercatoris.
R.C.S. Luxembourg B 30.783.

Les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012169322/10.

(120224400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Abax Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 142.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012169323/11.

(120224059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Abax Professional Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 134.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012169324/11.

(120224058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Abellio Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.075,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.175.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en date du 21 décembre 2012
("Assemblée")*

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur et de celui de l'auditeur vérificateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, décide de clôturer la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans au siège social de la Société, sis au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012169325/19.

(120224203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Adagio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.192.

Les comptes de liquidation, arrêtés au 20 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pour ADAGIO S.A., en liquidation volontaire

Utility Corporate Services S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE

Liquidateur

Référence de publication: 2012169326/15.

(120224074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

IRERE Lake (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.476.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- "INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. I" a limited partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP012876, duly represented by its general partner, "INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED", a limited liability company incorporated in England with registered number 06454108, whose registered office is at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom,

- "INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. II" a limited partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP012877, duly represented by its general partner,

"INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED", a limited liability company incorporated in England with registered number 06454108, whose registered office is at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom,

and

- "INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. III" a limited partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP012887, duly represented by its general partner,

"INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED", a limited liability company incorporated in England with registered number 06454108, whose registered office is at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom,

duly represented by Ms Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address at Luxembourg,

by a virtue of three (3) proxies given under private seal on 27 November 2012, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "IRERE Lake (Luxembourg)".

Art. 3. Corporate object. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may also grant any assistance by the way of guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's share capital is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, divided into five classes of shares as follows:

- three thousand (3,000) class A shares (the "Class A Shares"),
 - three thousand (3,000) class B shares (the "Class B Shares"),
 - three thousand (3,000) class C shares (the "Class C Shares"),
 - three thousand (3,000) class D shares (the "Class D Shares"),
 - three thousand (3,000) class E shares (the "Class E Shares"),
- all having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares will be collectively referred to as the Classes of Shares as the case may be, or individually as a Class of Shares.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s). The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

Art. 7. The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled by a reduction of the share capital.

The repurchase and cancellation of shares shall (i) be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class E Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

Such repurchase of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles of Incorporation.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class(es) of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 7, the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount	Available Amount means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with article 72.2 b) of the Commercial Companies Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) - (L+ LR) Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.
Cancellation Value Per Share	shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
Total Cancellation Amount	shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Commercial Companies Law and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be).
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles, as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than 15 (fifteen) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Art. 8. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 9. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders, as the case may be, may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 10. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 11. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 12. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Managers. The Company is managed and administrated by one or more managers, who need(s) not be shareholder(s), appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and, as it shall deem fit, the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 of the Articles of Incorporation shall apply.

Art. 15. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his (her) functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 16. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 17. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of

attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman or by any two managers, as the case may be.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 18. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers, is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 19. Delegation of powers. The board of managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrusts the daily management of the Company to one of its members.

The board of managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least two managers.

Art. 20. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of any two managers (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the board of managers, within the limits of such powers.

Art. 21. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 22. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 23. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and to mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least fifty percent (50%) of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least seventy-five percent (75%) of the corporate capital.

Art. 24. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. Any power of attorneys will remain attached thereto.

Art. 25. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 26. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed and the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder, or his (her) attorney-in-fact, may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of the shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of the shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 27. Allocation of profits. Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The general meeting of the shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be), upon proposal of the board of managers, or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers

or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles of Incorporation.

Art. 28. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 29. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the whole capital as follows:

1. INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. I, prenamed	Class A shares	57
	Class B shares	57
	Class C shares	57
	Class D shares	57
	Class E shares	57
2. INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. II, prenamed	Class A shares	1,943
	Class B shares	1,943
	Class C shares	1,943
	Class D shares	1,943
	Class E shares	1,943
3. INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. III, prenamed	Class A shares	1,000
	Class B shares	1,000
	Class C shares	1,000
	Class D shares	1,000
	Class E shares	1,000

All the 15,000 shares have been fully paid in cash, so that the amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000) is at the disposal of the company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on December 31st, 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The founding Shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

I. To set at three (3) the number of managers and to appoint the following managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2012:

- Ms Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. SC. Economics, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Timothy THORP, chartered accountant, professionally residing at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 20 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of any two managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Whereof, the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with us, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. I" a 'limited partnership' formé sous "the English Limited Partnerships Act 1907" immatriculé LP012876, dûment représenté par son 'general partner', "INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED", a 'limited liability company' immatriculé en Angleterre sous le numéro 06454108, ayant son siège social au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni,

et

"INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. II" a 'limited partnership' formé sous "the English Limited Partnerships Act 1907" immatriculé LP012877, dûment représenté par son 'general partner',

"INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED", a 'limited liability company' immatriculé en Angleterre sous le numéro 06454108, ayant son siège social au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni,, et

INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. III" a 'limited partnership' formé sous "the English Limited Partnerships Act 1907" immatriculé LP012887, dûment représenté par son 'general partner',

"INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED", a 'limited liability company' immatriculé en Angleterre sous le numéro 06454108, ayant son siège social au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni,

dûment représentées par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations donnée le 27 novembre 2012, lesquelles resteront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "IRERE Lake (Luxembourg)".

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations ou transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de

la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

En général, elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réalisera toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet et qui en favorisent le développement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisées en cinq catégories de parts sociales comme suit:

- 3.000 (trois mille) parts sociales de catégorie A (les «Parts sociales de Catégorie A»),
 - 3.000 (trois mille) parts sociales de catégorie B (les Parts sociales de Catégorie B),
 - 3.000 (trois mille) parts sociales de catégorie C (les «Parts sociales de Catégorie C»),
 - 3.000 (trois mille) parts sociales de catégorie D (les «Parts sociales de Catégorie D»),
 - 3.000 (trois mille) parts sociales de catégorie E (les «Parts sociales de Catégorie E»),
- toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales de Catégorie E, seront collectivement désignées comme «Catégories de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme «Catégorie de Parts Sociales».

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas. La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Art. 7. La Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Catégorie de Parts Sociale entière par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans une/de telle(s) Catégorie(s).

De telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Les rachats et annulations de parts sociales seront (i) réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie E) et

(ii) toujours réalisés pour toutes les parts de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Un tel rachat de Catégorie(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (i) cette Catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leurs détentions dans cette catégorie (dans la limite cependant du Montant Disponible tel que défini ci-dessous), au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs de parts sociales dans la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée, détenue par eux et annulée.

Au rachat et à l'annulation des parts sociales de la/des Catégorie(s) de Parts Sociales concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société.

Pour les besoins du présent article 7, les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables, y compris les sommes disponibles pour la distribution, ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à
--------------------	---

cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Catégorie(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés

PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

Montant d'Annulation par Parts Sociales	Sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans une Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.
Montant Total d'Annulation	Sera le montant déterminé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite catégorie au moment de son annulation. Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut envisager/fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à tous les associés de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation n'a pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de profits et pertes fait en accord avec les Principes Comptables Généralement Acceptés au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date qui n'étant pas inférieure à quinze (15) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Art. 8. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 10. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 11. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux

survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 12. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du ou des gérants.

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 des Statuts trouveront à s'appliquer.

Art. 15. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire de la société et d'autres mandataires sociaux le cas échéant, associés ou non associés.

Art. 16. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à celui de la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations y relatives du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le ou les associés devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à celui de la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 17. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants ayant participé la réunion du conseil de gérance ou dans des résolutions circulaires comme prévu dans le paragraphe qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président ou par deux gérants, selon le cas.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 18. Pouvoirs. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 19. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins deux gérants.

Art. 20. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe de deux gérants, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe

de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 21. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 22. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 23. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel a été envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents Statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 24. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux.

Art. 25. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 26. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises, à sa discrétion.

Art. 27. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 28. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 29. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. I, nommé	Parts Sociales de Catégorie A	57
ci-dessus	Parts Sociales de Catégorie B	57
	Parts Sociales de Catégorie C	57
	Parts Sociales de Catégorie D	57
	Parts Sociales de Catégorie E	57
2. INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. II, nommé	Parts Sociales de Catégorie A	1.943
ci-dessus	Parts Sociales de Catégorie B	1.943
	Parts Sociales de Catégorie C	1.943
	Parts Sociales de Catégorie D	1.943
	Parts Sociales de Catégorie E	1.943
3. INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. III, nommé	Parts Sociales de Catégorie A	1.000
ci-dessus	Parts Sociales de Catégorie B	1.000
	Parts Sociales de Catégorie C	1.000
	Parts Sociales de Catégorie D	1.000
	Parts Sociales de Catégorie E	1.000

Toutes les quinze mille (15.000) parts sociales ont entièrement été libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) est la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'Associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. De fixer à trois (3), le nombre de gérants et de nommer pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2012:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil Finance B SC. Economiques, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Timothy THORP, chartered accountant, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 20 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16385. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012164113/634.

(120216826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Adagio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.192.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 20 décembre 2012 que:

- le rapport du commissaire à la liquidation en date du 20 décembre 2012 a été approuvé;
- décharge pleine et entière a été accordée au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
- les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq années au siège social d'Amicorp Luxembourg S.A. actuellement situé au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- la clôture de la liquidation a été prononcée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pour ADAGIO S.A., en liquidation volontaire

Utility Corporate Services S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE

Liquidateur

Référence de publication: 2012169327/21.

(120224327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Ak Bars Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.473.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2012

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 20 décembre 2012.
- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012169329/17.

(120224361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Alpha Real Estate Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.362.

Nous sommes au regret, par la présente, de vous remettre notre démission en tant que gérant de votre société, avec effet au 27 décembre 2012.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

P.A.L. MANAGEMENT SERVICES S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012169332/12.

(120224790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Amentum Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 125.579.

—
EXTRAIT

L'un des associés de la société, à savoir AMENTUM CAPITAL LIMITED, a transféré en date du 21 décembre 2012, les 225 parts sociales qu'il détenait à:

- HSH NORDBANK AG, dont le siège social se situe Gerhart-Hauptmann-Platz 50, D-20095 Hambourg, Allemagne, Registre de Commerce de Hambourg n° HRB 87366.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pour AMENTUM LUX S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012169334/16.

(120223789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Amonix International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 795.587,55.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 160.012.

—
Les comptes annuels pour la période du 18 février 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169335/11.

(120223729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Aquiline Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.464.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 21 décembre 2012

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 21 décembre 2012, Aquiline Financial Services Fund L.P. a transféré toutes ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 80,238,875 parts sociales d'une valeur de 0.0001 Euro chacune, à l'autre associé de la société, Aquiline Financial Services Fund (Offshore) L.P.

Aquiline Financial Services Fund (Offshore) L.P. est désormais l'associé unique de la Société avec 125,000,000 de parts sociales d'une valeur de 0.0001 Euro chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012169336/19.

(120224000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

August Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 156.979.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 octobre 2012 à 11h00 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de transférer le siège social de la Société au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Pour extrait

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012169338/13.

(120224698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Avaloq Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.673.

Par résolutions circulaires signées en date du 29 novembre 2012, le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 18-20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169339/13.

(120224457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Aviva Investors European Renewable Energy Fund SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 161.875.

EXTRAIT

Mr. Andrew PEACOCK a décidé de démissionner de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 3 décembre 2012.

Ainsi au 3 décembre 2012 le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- M. William GILSON, Administrateur;
- M. Mark PHILLIPS, Administrateur;
- Mme Supreetee SADDUL, Administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169340/17.

(120224043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Abax Trust, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012169342/11.

(120224057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

ABC Container G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, 1, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 69.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169343/10.

(120223715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Acedos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.440.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169345/10.

(120224703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Acera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 62.850.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012169346/12.

(120223722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

AD Finances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.973.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AD Finances Luxembourg S.A.**Société anonyme**Signatures**Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012169348/14.

(120224354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Ad Holph S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.611.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée a décidé de démissionner

KINGS INLET INC. Enregistrée sous le numéro 81222000601 auprès du N.Y.S Department of State et ayant son siège à 1 MAIDEN LANE 5TH FL NEW YORK, NY-10038 USA comme Administrateur

L'Assemblée a décidé de nommer

Monsieur Franky Meersman, commerçant, né 29 03 1958 à Temse, demeurant veldstraat 44 B-9250 Waasmunster (B) comme Administrateur avec effet le 21 Décembre 2012.

Fait à Luxembourg, le 21 Décembre 2012.

Monsieur Bert Pans

Mandaté / Juriste

Référence de publication: 2012169349/17.

(120224430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

ACH Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 156.680.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012169347/10.

(120224332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Aedge Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 151.602.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 12 novembre 2012

«.....

Il résulte dudit procès-verbal, que Madame Catherine DEWAELE, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommé en tant que Présidente du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Madame Catherine DEWAELE aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.»

Bertrange, le 12 novembre 2012.

Pour AEDGE EUROPE S.A.

Référence de publication: 2012169350/16.

(120224152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Aekis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.453.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 novembre 2012

Le siège social est transféré du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

AEKIS INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012169351/15.

(120224328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Luxalloys Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-3554 Dudelange, 20, rue Wercollier.
R.C.S. Luxembourg B 173.455.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1. Monsieur Guy KONSBRUCK, employé privé, né le 26 mars 1965 à Luxembourg, demeurant à L- 3554 Dudelange, 20, rue Wercollier,

2. Madame Christiane LORENT, épouse KONSBRUCK, enseignante, née le 5 octobre 1963 à Luxembourg, demeurant à L-3554 Dudelange, 20, rue Wercollier,

3. Monsieur Sébastien KONSBRUCK, employé privé, né le 11 avril 1990 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3554 Dudelange, 20, rue Wercollier,

4. Monsieur Jonathan KONSBRUCK, sans état, né le 23 décembre 1997 à Luxembourg, demeurant à L- 3554 Dudelange, 20, rue Wercollier,

Les comparants sub 2, 3 et 4 étant représentés ici par Monsieur Guy KONSBRUCK, prénommé, en vertu de procurations sous seing privé données le 28 novembre 2012 à Luxembourg, lesquelles procurations resteront annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LUXALLOYS INVEST".

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location, la gestion et l'aliénation d'immeubles de toute nature pour compte propre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés ou dans laquelle elle s'intéresse directement ou indirectement.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder des hypothèques et emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance.

La Société peut faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Si l'un des actionnaires veut transmettre les actions qu'il détient dans la Société à un tiers, les autres actionnaires bénéficieront d'un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital de la société.

Le ou les actionnaires qui désirent céder tout ou partie de leurs actions devront en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile des personnes éventuellement intéressées à l'acquisition de ces actions. Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires, cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires initialement et au prix de cession tel qu'il sera déterminé suivant les modalités ci-dessous décrites.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence et considéré comme ayant renoncé à son droit de préemption.

Le prix de cession correspondra à la valeur des actions calculée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur base du bilan de la dernière année ou des deux dernières années.

En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert nommé d'un commun accord par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la requête de l'actionnaire le plus diligent.

L'expert évaluera la valeur des titres sur base des trois derniers bilans de la société ou sur base du bilan de la dernière année ou de ceux des deux dernières années, si la société ne compte pas trois exercices.

Le ou les actionnaires ayant manifesté leur intention d'exercer leur droit de préemption endéans le délai imparti devront acquérir les actions au prix défini dans l'évaluation faite par l'expert.

Dans la quinzaine de l'expiration du délai d'un mois imparti pour exercer le droit de préemption, respectivement dans la quinzaine de la remise par l'expert de son évaluation, le conseil d'administration adressera à ou aux actionnaires désireux de céder leurs actions une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession.

A partir de la réception de cette lettre, sans préjudice de toute autre convention susceptible d'être conclue entre actionnaires, le ou les actionnaires désireux de céder leurs actions seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires au prix de cession déterminé suivant les modalités ci-avant décrites, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble de la procédure décrite au présent article dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'une autre façon de procéder.

Titre III. Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par une procuration d'un autre membre du conseil.

Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration ou par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 15. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année le quinze du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à spécifier dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant un dixième du capital social.

Titre V. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Art. 18. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 20. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VII. Dispositions transitoires

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Guy KONSBRUCK, prénommée, cinquante et une actions	51
2) Madame Christiane LORENT, épouse KONSBRUCK, prénommée, dix-sept actions	17
3) Monsieur Sébastien KONSBRUCK, prénommé, seize actions	16
4) Monsieur Jonathan KONSBRUCK, prénommé, seize actions	16
TOTAL: cent actions	100

Toutes les actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire, rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.100.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Guy KONSBRUCK, employé privé, né le 26 mars 1965 à Luxembourg, demeurant à L- 3554 Dudelange, 20, rue Wercollier,

- Madame Christiane LORENT, épouse KONSBRUCK, enseignante, née le 5 octobre 1963 à Luxembourg, demeurant à L- 3554 Dudelange, 20, rue Wercollier,

- Monsieur Sébastien KONSBRUCK, employé privé, né le 11 avril 1990 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L- 3554 Dudelange, 20, rue Wercollier.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Annette MICHELS, demeurant à L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

5) Le siège social est fixé à L- 3554 Dudelange, 20, rue Wercollier.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Konsbruck, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 novembre 2012. Relation: RED/2012/1611. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 décembre 2012.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2012164210/201.

(120216339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

PRH Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 138.536.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 décembre 2012:

L'Assemblée acte la démission de PKF Abax Audit de son mandat de commissaire.

L'Assemblée ratifie rétroactivement au 5 décembre 2012 la nomination de Compliance & Control, 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg, RCS B 172 482 comme commissaire.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012169073/15.

(120223107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

SL Münster SP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.980.

Les comptes annuels concernant la période du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012169128/14.

(120223577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

SL Option S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 322.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.974.

Les comptes annuels concernant la période du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012169129/14.

(120223581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Parfipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.513.

L'an deux mille douze, le six décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PARFIPAR S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 5 février 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 138 de 1987.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul Putz, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 69, route d'Esch.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Simone Widders, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 69, route d'Esch.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Catherine de Lannoy, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 69, route d'Esch.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Dissolution anticipée de la société.
2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Michel BUYSSCHAERT, avec adresse professionnelle à B-1050 Bruxelles, Place du Champ de Mars 5, né à Wilrijk, Belgique, le 6 mai 1965.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. PUTZ, S. WALLERS, C. DE LANNOY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58618. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164322/60.

(120216803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Innovation Food Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.251.

Je vous informe de ma démission de mon poste d'administrateur de la société Innovation Food Services SA avec effet immédiat.

Bivange, le 21 Décembre 2012.

Bertrand BONNEFOUX.

Référence de publication: 2012169273/10.

(120222867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

H.04 Stegen "Novus", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 96.774.

Constituée en date du 30 octobre 2003 suivant acte reçu par le notaire Me Seckler notaire de résidence à Junglinster

Acte de constitution publié au Mémorial C 1325, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 décembre 2003

L'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2012 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Transfert du siège social de la société dans la même commune et dans la même rue, au numéro 7.

Le siège social est établi à L-3980 Wickrange, 7, rue des trois Cantons.

Wickrange, le 30 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012170267/15.

(120224154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.